

Paris, le 17 juin 2013

**Conseil des droits de l'homme – Examen périodique universel
18^{ème} session : janvier - février 2014**

**Contribution de Reporters sans frontières, organisation non gouvernementale dotée du
statut consultatif spécial, à propos de la situation de la liberté de la presse en
Afghanistan**

**Exposé de la situation de la liberté de la presse et des Recommandations acceptées par
l'Afghanistan dans le cadre de l'Examen Périodique Universel**

128^{ème} sur 179 pays au classement mondial de la liberté de la presse 2013 de Reporters sans frontières¹, l'Afghanistan a progressé de 22 places en comparaison avec le classement de l'année 2012. En 2009, il était à la 149^e place². Cette progression sensible et récente s'explique par l'absence de journaliste emprisonné et non par un progrès plus global de la liberté d'information.

En mars 2009, Reporters sans frontières a publié un rapport d'enquête abordant les questions cruciales de la sécurité des journalistes, du sort des reporters femmes, de la non application de la loi sur les médias et des "trous noirs" de l'information où régnaient les taliban. Ces nombreux défis restent à relever et les 11 recommandations relatives à la liberté de la presse, le fonctionnement des médias, la loi sur les médias ou la sécurité des journalistes (ANNEXE 1), acceptées par l'Afghanistan lors de la 12^e session du Conseil des droits de l'homme, doivent être réitérées et complétées.

Violence contre la presse, sécurité des journalistes et la lutte contre l'impunité

La problématique principale pour la presse afghane demeure la sécurité des journalistes. Depuis 2011, les taliban ciblent de plus en plus régulièrement les professionnels de l'information. L'insécurité générale continue d'avoir des conséquences directes sur la liberté de la presse, particulièrement en terme de censure et d'autocensure des journalistes afghans. Bien que les forces de la coalition soient impliquées dans la mort de journalistes au cours des dernières années, les taliban demeurent la principale menace pour la sécurité des professionnels des médias et pour la liberté de la presse et de l'information dans le pays.

Le 9 septembre 2009, le reporter afghan **Sultan Munadi** a été tué lors d'une opération

¹ <http://fr.rsf.org/press-freedom-index-2013,1054.html>

² <http://fr.rsf.org/press-freedom-index-2009,1001.html>, en 2010, 147^e place : <http://fr.rsf.org/press-freedom-index-2010,1034.html>, en 2011, 150^e place : <http://fr.rsf.org/press-freedom-index-2011-2012,1043.html>

commando dans le nord de l'Afghanistan qui visait à la libération du reporter britannique **Stephen Farrell** avec qui il avait été pris en otage par les taliban. En juillet 2011, pris dans les combats entre les militaires et les militants taliban, le journaliste de l'agence de presse afghane *Pajhwok* et collaborateur de la radio *BBC* **Ahamad Omid Khpalwak** a été tué par un soldat de la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS). Sa mort a précédé de quelques semaines celle, le 20 septembre 2011, de **Farhad Taqaddosi**, caméraman de *Press TV*, blessé quelques jours auparavant lors d'attaques talibanes similaires.

A ces violentes attaques s'ajoutent de nombreux cas de menaces, d'agressions. Le 13 avril, **Ebrahim Mohammadi**, journaliste de la station de radio privée *Faryad* et de la *radio Nationale d'Afghanistan*, dans la province de Farah, a été menacé de mort par les taliban.

Mais s'ils demeurent la principale menace pour les journalistes, les taliban ne sont pas les seuls auteurs de violences et d'intimidations à l'encontre de la presse. En février 2011, *radio Paiman*, établie dans la province de Baghlan, dans le nord-est du pays, a été attaquée par huit hommes armés qui ont détruit tous les équipements, après avoir frappé et bâillonné le garde de sécurité de la station. Selon des informations recueillies par Reporters sans frontières, certains responsables et policiers locaux seraient impliqués dans les affaires de violence contre les médias, y compris l'attaque de *radio Paiman*. En avril 2013, Reporters sans frontières a dénombré pas moins de 8 cas d'agressions, d'attaques armées et de menaces verbales à l'encontre de journalistes afghans. 4 journalistes ont été victimes de violences policières dans deux attaques distinctes. Le 17 avril, **Abdulmalik Khorasani**, propriétaire de la station de radio *Kocheh* dans la province de Badakhchan, et le 20 avril, **Nasir Ahmad Sadegh**, journaliste de chaîne privée *Télé 1*, dans la province de Takhâr, ont été violemment agressés par des policiers. La voiture de Khorasani a été endommagée par des membres des forces de police à son passage à un checkpoint, entre les villes de Chok et de Taleqan. Le journaliste avait consacré, quelques jours auparavant, plusieurs reportages aux manifestations populaires contre le chef de la police locale. Le même jour, **Sharif Assel** et **Aziz Ahmad**, deux journalistes de la chaîne privée *Taban Télé*, ont été verbalement agressés et insultés par la police d'Herat, alors qu'ils réalisaient un reportage sur des embouteillages et des accidents dans la ville.

Reporters sans frontières a observé l'émergence de nouveaux trous noirs de l'information. S'ils étaient principalement situés au sud et au sud-est du pays, dans les bastions des taliban, ils se développent aujourd'hui dans d'autres parties du pays, notamment au nord est du pays (province du Badakhchan).

Retrait des troupes des forces de sécurité et élections présidentielles: fragilisation de la situation sécuritaire de la presse et des acquis en matière de liberté de l'information :

Le retrait des troupes de l'ISAF, notamment américaines, d'ici 2014 et les élections présidentielles concomitantes contribuent à la fragilisation de la situation de la liberté de la presse en Afghanistan. Le départ des militaires étrangers, qui signifie pour plusieurs médias une protection amoindrie face aux attaques et à l'influence talibane, s'accompagne dans certains cas d'un arrêt des aides logistiques et /ou financières apportées que certaines stations radio ou journaux recevaient jusqu'à présent.

L'assassinat, le 20 mai 2013, de **Mohammad Hassin Hashemi**, 30 ans, collaborateur de la

radio locale *Nadjhrab* dans la vallée de Kapisa, constitue le premier signe d'un retour de l'insécurité dans la région, voire des taliban. Exécuté d'une balle dans la tête, le corps du journaliste a été trouvé aux abords de son domicile, 18 jours après sa disparition.

Même si les élections présidentielles ne sont prévues que pour l'année prochaine, en mars 2014, l'Afghanistan est déjà entrée en période préélectorale. Les médias et les journalistes font déjà état d'un regain de tension politique et d'une pression accrue à leur endroit. Des plaintes contre des journalistes de *8 Sobh*, *Radio Killid* et l'agence de presse *Pajhwok Afghan News* ont été déposées et plusieurs journalistes ont indiqué à Reporters sans frontières avoir reçu des menaces en provenance des taliban.

La nouvelle loi sur les médias et l'indépendance des médias

La nouvelle loi sur les médias a été promulguée et publiée le 6 juillet 2009. Contrairement aux réponses présentées par l'Afghanistan³, ce texte en l'état ne protège pas les journalistes contre les actes d'intimidations, la violence, la censure, les inculpations abusives et n'est pas en mesure de garantir l'indépendance des médias. Reporters sans frontières s'est adressée à plusieurs reprises aux autorités, notamment pour demander que la loi soit amendée.

Certaines des dispositions énoncées sont insatisfaisantes, notamment : la liberté de créer un média papier ou internet n'est pas garantie et le texte énumère une large liste de publications interdites; le rôle du Ministre de l'information demeure central, notamment dans le cadre du Haut Conseil des Médias; la loi ne garantit pas l'indépendance des médias publics et privés; le texte n'apporte aucune protection aux journalistes et médias étrangers⁴ et les publications étrangères doivent obtenir une licence du ministre de l'information.

De plus, les rares dispositions protectrices des droits des journalistes ne sont pas appliquées.

Ingérence éditoriale et pressions des autorités

Trop souvent des responsables locaux interviennent, au détriment de la loi, sur le contenu éditorial des médias afghans. Après la diffusion d'informations concernant des échanges de tirs entre les hommes de main de deux députés, dans un hôpital de Kaboul, le 25 juillet 2012, la directrice du groupe de presse *Killid Group*, **Najiba Ayubi**, a été victime d'intimidations. Après la diffusion de l'information par *Radio Killid*, un officiel du ministère de l'Information a téléphoné à la journaliste pour lui demander de cesser de couvrir l'incident. Après la diffusion de cette information, deux individus non identifiés se sont présentés au domicile de la journaliste, mais cette dernière n'a pas ouvert la porte. Ces députés ont par la suite demandé l'ouverture d'une procédure judiciaire à l'encontre de la station *Radio Killid* et de l'agence de presse *Pajhwok Afghan News*, qui avait également couvert les événements.

La nouvelle commission sur les médias qui avait été annoncée n'a pas été créée. Le

³ Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel-Additif-18 septembre 2009-A/HRC/12/9/add.1

⁴ L'article 34 de la Constitution Afghane ne garantit la liberté d'expression que pour les nationaux : « Every Afghan shall have the right to express thoughts through speech, writing, illustrations as well as other means in accordance with the provision of this Constitution »

gouvernement a maintenu l'ancienne commission de vérification des délits par décret présidentiel. En juin 2012, cette commission a répercuté auprès du parquet un dossier d'enquête concernant l'agence *Pajhwok Afghan News* et deux quotidiens, *Sarnewesht* et *Bavar*, après des publications concernant la tentative de corruption de députés afghans par l'Iran, dans le cadre de la ratification, par le parlement afghan, du pacte stratégique resserrant les liens entre l'Afghanistan et les États-Unis.

Le gouvernement, les services de sécurité (i.e.: le Département National de la Sécurité, DNS) et la Justice interviennent de plus en plus fréquemment et directement dans les relations entre la commission de vérification des délits et les médias, ainsi que dans les activités des journalistes, sans pour autant ordonner des arrestations.

Les médias font également face aux tentatives d'influence d'une partie des institutions religieuses en liens étroits avec le pouvoir. Depuis 2009, le rapprochement du conseil des Oulémas afghans avec le président Hamid Karzai et son administration, menace régulièrement l'indépendance de la presse. Le conseil des Oulémas influence le président afghan dans le but de voir instaurées des réglementations liberticides à l'encontre de la presse.

Suite à une demande du Conseil des Oulémas d'avril 2013, le Président Hamid Karzai a ordonné, pour la deuxième fois en moins de 2 mois, au ministère de l'Information et de la Culture d'empêcher la "diffusion de films et d'émissions contraires aux valeurs islamiques de la société afghane."

Blasphème et pressions religieuses

Les taliban sont les auteurs de la plupart des représailles "religieuses" à l'encontre des journalistes.

Le 22 avril dernier, deux hommes circulant à moto ont ouvert le feu sur le véhicule d'**Aliasghar Yaghobi**, journaliste de la station de radio *Mojdeh*, dans la province de Herat. Le journaliste, blessé à la poitrine, a été transporté à l'hôpital. La police, qui n'est pas parvenue à appréhender ses assaillants, a lancé une enquête. Par la suite, dans un communiqué officiel, les taliban ont revendiqué l'attaque contre "Aliasghar Yaghobi, pour ses activités et pour avoir insulté l'islam dans ses émissions radiophoniques." »

Le 17 avril, **Ahmad Nadim Ghôri**, directeur du mensuel *Sam*, dans la province de Ghôr, a reçu plusieurs menaces de mort en provenance des taliban. Journaliste de renom, connu pour ses critiques contre les mœurs en vigueur dans la société afghane, Ahmad Nadim Ghôri avait déclaré que "les activités journalistiques de (sa) fille (étaient) une raison supplémentaire à ces menaces."

La loi sur le blasphème est régulièrement appliquée contre la presse. L'article 14 de la loi sur les médias de 2009 interdit les publications contraire aux principes de l'Islam (article 14-1) ou qui constituerait des injure aux croyances et religion (article 14-2). La dissémination d'information sur des religions autre que l'Islam est également prohibée (article 14-4).

Le conseil des Oulémas afghan profite de son influence sur le Président Karzai pour imposer ses règles liberticides aux médias et aux journalistes, sous prétexte de "lutter contre

l'immoralité" ou de "préserver les valeurs islamiques". Le 24 avril 2013, Reporters sans frontières a souligné l'absence de condamnation par ce conseil des violences et des menaces contre les médias et les journalistes, des actes en totale contradiction avec les valeurs islamiques dont le conseil se réclame.

Le 22 avril 2013, le Président Hamid Karzai, pour la deuxième fois en moins de deux mois, a ordonné au ministère de l'Information et la Culture, d'empêcher la "diffusion de films et d'émissions contraires aux valeurs islamiques de la société afghane." Cette consigne fait suite à une demande du Conseil des oulémas afghan.

Recommandations

Reporters sans frontières recommande au gouvernement d'Afghanistan, aux forces de sécurité, aux parlementaires et aux leaders religieux :

- D'instaurer des mesures législatives ou réglementaires visant la protection des journalistes afin de concrétiser l'article 13 de la loi sur les médias consacré à la sécurité des journalistes.
- De sensibiliser et de former les forces de police et les magistrats au respect des standards internationaux en matière de droit de la presse et à la sécurité des journalistes.
- De cesser d'ajouter des règles liberticides, de ne pas céder aux pressions religieuses visant à censurer les médias et qui restreignent la liberté de l'information dans le pays.
- D'amender la loi sur les médias afin de permettre notamment la liberté de création et de diffusion de journaux papier et en ligne nationaux et étrangers, la mise en place de médias publics indépendants ainsi qu'une autorité de régulation indépendante et protectrice de la liberté de communication audiovisuelle.
- De mettre en œuvre les recommandations précédemment acceptées par l'Afghanistan afin que la liberté d'information soit réellement garantie.

Reporters sans frontières

Contact :

Réza Moini, responsable du bureau Iran-Afghanistan : persan@rsf.org

Benjamin Ismaïl, responsable du bureau Asie-Pacifique : asie@rsf.org

Hélène Sachstein, représentante aux Nations Unies : sackstein@rsf-ch.ch, tel : [+41 79 696 61 33](tel:+41796966133)

ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA LIBERTE D'INFORMATION ACCEPTEES PAR L'AFGHANISTAN

Recommandation n° 56, « *Mener à leur terme des enquêtes effectives sur le harcèlement des journalistes et les attaques dont ils sont l'objet, et en traduire les auteurs en justice (Norvège)* »

Recommandation n°70, « *Faire davantage pour donner à la liberté d'expression un statut conforme aux obligations internationales du pays* »

Recommandation n°71 « *Prendre toutes les mesures possibles pour garantir véritablement la liberté d'expression, comme le prévoit l'article 34 de la Constitution (Espagne)* »

Recommandation n°72 « *Prendre toutes les mesures possibles pour réunir les conditions qui permettront à la presse écrite et électronique d'opérer convenablement, sans ingérence (Hongrie)* »

Recommandation n°73 « *Garantir le libre accès aux médias* » (Hongrie)

Recommandations acceptées dans l'Additif du 18 septembre 2009 (point 96) :

n° 30 « *Donner effet immédiatement à la nouvelle loi sur les médias adoptée par la Chambre basse du Parlement (Norvège)* »

n°31 « *Adopter promptement la nouvelle loi sur les médias (Canada)* »

n°32 « *Donner effet immédiat à la nouvelle loi sur les médias qui pourrait contribuer à promouvoir et à protéger la liberté d'expression (Royaume-Uni)* »

n°33 « *Prendre des mesures pour protéger les journalistes des actes d'intimidation et de violence, de la censure et des inculpations abusives, et publier et faire appliquer la nouvelle loi sur les médias adoptée par le Parlement (France)* »

n°35 « *Renforcer les garanties de la liberté d'expression et légiférer pour protéger la diversité des médias* » (Pays-Bas)

n°36, « *Prendre en temps opportun des mesures générales pour assurer l'indépendance des médias et les abriter des actes d'intimidation et de la censure, y compris en faisant appliquer la loi sur les médias votée à l'automne de 2008 (Danemark)* »